L'encadrement prévisible

L'encadrement se définit comme l'équilibre à maintenir entre le contrôle et l'accompagnement requis pour que l'aide offerte au jeune et sa famille soit adaptée aux capacités d'apprentissage de ceux-ci. 1

Quatre types d'encadrement sont identifiés qui permettent de baliser l'importance relative des fonctions « aide », « conseil » et « assistance » à mettre en place pour que l'intervention réussisse.

1. «Le laisser faire» ou encadrement minimal n'est pas à proprement parler une stratégie



d'intervention. Il en est fait mention ici afin de ne pas oublier que toute planification de service ou d'intervention se limite à ce qui est requis pour l'enfant ou le jeune et qu'il ne peut assurer par lui-même. Son autonomie en découle directement.

2. **«Le faire faire»** ou encadrement souple implique que la fonction « conseil » sera principalement utilisée pour mettre à la disposition du jeune et sa famille ce qu'il lui est nécessaire d'acquérir pour répondre à son besoin. Ordinairement, le « faire faire » sera suffisant pour qu'il apprenne. L'accompagnement du jeune et sa famille suffit à l'aider et le contrôle s'exerce à l'intérieur de cet accompagnement.



3. «Le faire avec» ou encadrement moyen implique que la fonction « assistance » aura davantage



de chance de lui être utile dans ses apprentissages. Par exemple, en « faisant avec » un parent ce qui doit être acquis, par « modeling », selon les techniques retenues, ce dernier développera plus facilement les habiletés requises à sa capacité de surveiller son jeune. Un équilibre à réajuster constamment entre l'accompagnement et le contrôle s'impose d'emblée.

4. «Le faire à la place» ou encadrement maximal implique une suppléance de la responsabilité

du jeune ou de ses parents, pour amener le développement des conditions préalables suffisantes à l'assimilation de ce qui lui est requis. Ainsi, si un jeune devait développer des attitudes différentes, de nouvelles façons de penser pour saisir le sens et l'importance de la surveillance chez un enfant ou un jeune (sécurité physique, notions de limites et de règles, distance interpersonnelle ou intergénérationnelle, par exemple), on voit tout de suite que le « faire faire » ou le « faire avec » ne suffiraient pas. Il faudra, jusqu'à ce qu'il ait intégré les attitudes recherchées, « faire à sa place » ou suppléer par un contrôle serré de ses gestes. Le contrôle primera pour un temps l'accompagnement.



¹ Inspiré de : Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Montérégie. Cadre de référence – Plan de services individualisé Jeunesse (2008).